



EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} juillet 1924N^o 105530(Demande déposée: 25 août 1923, 12^{3/4} h.)

Classe 71 f

BREVET PRINCIPAL

TAVANNES WATCH CO. S. A., Tavannes (Suisse).

Dispositif d'assemblage entre pont et platine de mouvements d'horlogerie.

Les mouvements d'horlogerie fabriqués de nos jours ont une ébauche avec une platine et avec des ponts assemblés à la platine et y maintenus en bonne position par un dispositif d'assemblage bien connu: pieds et vis. Les pieds donnent aux ponts la position exacte qu'ils doivent avoir sur la platine et les vis assurent la fixation et le maintien de cette bonne position.

Ces pieds et ces vis ont évidemment chacun leur trou respectif à la platine et aux ponts de sorte que dans les petites pièces et les „pièces de forme“ surtout, il est souvent très difficile de trouver suffisamment de place pour y exécuter dans de bonnes conditions ces différents trous.

La présente invention a pour objet un dispositif d'assemblage entre pont et platine de mouvements d'horlogerie, comportant un pied d'assemblage fixé dans l'une des parties à assembler pour s'ajuster dans un trou de l'autre et présentant un trou longitudinal pour le passage de la tige d'une vis de fixation coaxiale assurant l'assemblage.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, plusieurs formes d'exécution de l'objet de l'invention.

Dans l'exemple de la fig. 1, le pied *a* chassé dans le pont *b* est ajusté dans un trou de la platine *c* et est percé sur toute sa longueur pour laisser passer librement la tige d'une vis de pont *d* vissée dans la platine *c*. Le pied *a* sert, par une extrémité, directement d'assise à la tête de la vis de pont *d*. L'exemple de la fig. 2 est analogue au précédent sauf qu'une noyure *e* est prévue dans le pont *b* pour la tête de la vis *d*.

Comme on le voit, ce dispositif ne prévoit, pour le pied et la vis, qu'un seul emplacement, qu'un seul trou, tant dans le pont, que dans la platine; on conçoit d'emblée l'avantage qui en résulte surtout lorsque la place disponible est restreinte comme dans les „pièces de forme“ où pour faciliter la fabrication, le rouage et l'échappement sont le plus grands possible.

Avec ledit dispositif, qui pourra trouver son application dans les grandes pièces également, mais ici par raison d'économie, les trous borgnes tels qu'on les a habituellement pour les emplacements des pieds dans les ponts, sont évités.

L'emplacement du pied étant relativement grand en diamètre, est de ce fait plus facile

à percer ou susceptible d'un découpage ou repassage à l'étampe. Dans l'exemple de la fig. 1, en outre, on évite l'opération de pratiquer une noyure pour la tête de la vis.

Pour la parfaite exécution de l'objet de l'invention, il convient de rectifier à l'étampe l'emplacement du pied dans le pont et le logement correspondant du pied dans la platine.

La fig. 3 montre un autre exemple de l'objet de l'invention; ici le pied perforé *a'* est chassé dans la platine *c* et déborde celle-ci pour s'ajuster dans un trou du pont *b*; il est taraudé pour recevoir la partie filetée de la vis de fixation *d* dont la tête prend place dans une noyure du pont *b*, le pied étant bloqué en position dans la platine par un épaulement *e* dont il est pourvu.

REVENDICATION :

Dispositif d'assemblage entre pont et platine de mouvements d'horlogerie, comportant un pied d'assemblage fixé dans l'une des par-

ties à assembler pour s'ajuster dans un trou de l'autre et présentant un trou longitudinal pour le passage de la tige d'une vis de fixation coaxiale assurant l'assemblage.

SOUS-REVENDICATIONS :

- 1 Dispositif d'assemblage suivant la revendication, dans lequel la tête de la vis de fixation prend appui sur une extrémité du pied d'assemblage.
- 2 Dispositif d'assemblage suivant la revendication, dans lequel le pied chassé dans le pont et ajusté dans un trou de la platine donne libre passage à la tige de la vis vissée dans la platine.
- 3 Dispositif d'assemblage suivant la revendication, dans lequel le pied chassé dans la platine et ajusté dans un trou du pont est taraudé pour recevoir la partie filetée de la vis de fixation.

TAVANNES WATCH Co. S. A.

Mandataire: Amand BRAUN
succ. de A. Ritter, Bâle.

